

29 jan 2021 -10:57

Travaux de réparation provisoires suite à l'incendie à Bozar

L'incendie qui s'est déclaré à Bozar le 18 janvier 2021 a gravement endommagé certaines parties de la toiture et l'évacuation des eaux n'était plus assurée. Les dommages causés à la toiture sont toutefois localisés et leur superficie est limitée.

Afin d'éviter de nouvelles infiltrations d'eau, des travaux de réparation provisoires ont été effectués sur la toiture. Une protection temporaire a été placée (couverture et roofing provisoire). Les travaux seront terminés cette semaine.

Vendredi 29 janvier 2021, une grue mobile de chantier sera placée dans la rue Royale afin d'évacuer les décombres et déchets de la toiture. Cette grue restera en place pendant un jour et n'entravera pas la circulation. Les installations techniques ne peuvent pas encore être retirées de la toiture étant donné que l'enquête visant à déterminer la cause de l'incendie est toujours en cours.

Une grue de chantier fixe devra être placée quand la rénovation définitive de la toiture débutera.

Les dommages se situent principalement au niveau de la toiture et des structures techniques. L'intérieur d'origine et la structure du bâtiment historique de Victor Horta ont été majoritairement épargnés.

Le nettoyage et la déshumidification de l'intérieur se poursuivent. Les dégâts des eaux (dus à l'extinction) se situent principalement dans la salle de concert Henry Le Bœuf (orgue, balcons et loges supérieurs), ainsi que dans les salles d'exposition du circuit d'exposition sud du bâtiment (côté rue Royale).

Réouverture et travaux de réparation définitifs

Le circuit nord a pu réouvrir le jeudi 28 janvier 2021 car, sur le plan technique, il est séparé du circuit sud où se situent les dommages causés par l'incendie et les dégâts des eaux. Le fait que les circuits fonctionnent indépendamment, permet au circuit nord d'être à nouveau opérationnel en toute sécurité.

En ce qui concerne les travaux de réparation définitifs, plusieurs propositions sont discutées en concertation avec les partenaires impliqués.

Le but est de désigner un bureau de stabilité et un bureau d'études. Sur la base des résultats de leurs études, un cahier des charges sera rédigé pour la réparation définitive de la toiture, y compris les installations et les canaux techniques à prévoir et qui devront être exécutés avant la réparation définitive de la toiture.

Par ailleurs, un dossier sera également lancé pour la réparation de l'intérieur : les parquets, les portes acoustiques en bois, l'orgue, les balcons, les plafonds, etc. Les dommages causés sont actuellement en cours d'évaluation.

Pour le moment, il n'est pas encore possible de donner un calendrier concret, mais il est certain que l'exécution de ces travaux de réparation prendra du temps.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be